

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 AVRIL 2014 A 20H30**

PRESENTS :

M GABAS / Mme CLERMONT / M FALTRAUER / Mme MAO / M ESPIAU / Mme MONGIS / M RENARD / Mme COLLADELLO / M FAGET / Mme LABAT M / M BLAYA / Mme GASC / M LACROIX / Mme ARSLANIAN / M QUINTILLA / Mme LABARRERE / M TOUYAROU / Mme LABAT A / Mme GARCIA / M KUBIAK / Mme ROLANDO / M BENOIT / Mme CARDONA / Mme LABARTHE / Mme MOLAS / M PRUGUE

EXCUSES :

M LABURTHE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :

M LABURTHE

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2. INDEMNITES MAIRE - ADJOINTS – CONSEILLERS DELEGUES
3. DESIGNATION DELEGUES ET REPRESENTANTS
4. DELEGATIONS A MONSIEUR LE MAIRE
5. DECLASSEMENT CHEMIN RURAL DE LARIOU DE LAUZE POUR CESSION AUX RIVERAINS DE LA COMPAGNIE FRANCAISE DE L'ARMAGNAC
6. FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX
7. RENOUVELLEMENT CLASSEMENT OFFICE DE TOURISME EN 2 ETOILES
8. CONSTRUCTION COUVERT TERRAIN DE PETANQUE : AVENANT N°1
9. PERSONNEL : AVANCEMENTS DE GRADE ET TRANSFORMATIONS EMPLOIS
10. CONVENTION SOHO SOLO
11. CONTRAT MAINTENANCE DEFIBRIL
12. TRAVAUX REHABILITATION PISCINE – AVENANT CONTRAT BUREAU DE CONTROLE
13. ADHESION AU CENTRE DE GESTION DU GERS DU SYNDICAT MIXTE "GERS NUMERIQUE"

* QUESTIONS DIVERSEES

1. DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires inscrit dans la Loi est instauré dans les collectivités de plus de 3 500 habitants pour discuter des priorités affichées dans le budget primitif et informer de l'évolution de la situation financière de celles-ci.

Monsieur le Maire donne lecture de sa présentation :

"Mes Chers Collègues,

Le débat d'orientations budgétaires de cette année s'inscrit dans une période post électorale, à la fin d'une mandature marquée par une crise financière sans précédent, une baisse des dotations d'Etat régulière et une transformation de la fiscalité locale issue de plusieurs réformes (transfert de fiscalité, suppression de la taxe professionnelle), intégration dans une communauté de communes.

Pour aborder cette année les priorités affichées de notre budget, je ferai une approche rétrospective du mandat passé (2008/2013) et resituerai la construction de notre budget dans le contexte actuel et les perspectives à venir.

I. L'analyse rétrospective :

Sur les cinq dernières années, elle fait ressortir trois tendances :

- *des niveaux d'épargnes satisfaisantes :*

=> la ville parvient à dégager un autofinancement important chaque année. Cette épargne nette positive garantit certaines marges de manœuvre dans la réalisation des investissements futurs. Malgré les emprunts réalisés chaque année, l'annuité de la dette reste globalement stable sur la période.

- *une hausse globale de l'encours de la dette :*

=> entre 2009 et 2012 : recours à l'emprunt privilégié faisant progresser l'encours de la dette.

Toutefois, la situation de l'endettement reste maîtrisée, le ratio de désendettement se situant dans une zone confortable (< 10 ans).

- *les ressources propres, principale source de financement :*

=> environ 15 M€ d'équipements réalisés sur la période.

Pour financer ces investissements, la ville a utilisé les divers leviers de financements mobilisables afin de réaliser les investissements prévus :

- *ressources financières propres couvrant en moyenne 63,5 % des investissements*
- *excédents passés globalement utilisés à la réduction au recours de la ressources bancaire*

II. Le contexte économique et financier :

Les perspectives de croissance pour notre pays avoisine + 0,9 % pour 2014, cette hypothèse semble plausible selon le Haut Conseil des Finances Publiques.

La loi de finances de 2014 a un double objectif affiché :

- la réduction du déficit public : c'est le premier objectif avec l'équilibre structurel des finances publiques à atteindre.

Pour 2014, la poursuite des efforts portant désormais à 80 % sur les dépenses permettrait de ramener le déficit public à 3,6 % du PIB contre 4,1 % en 2013. Cette baisse de 0,5 points de PIB représente une baisse de 18 milliards du déficit.

Les efforts seront concentrés au niveau :

- de l'Etat et des collectivités territoriales avec 9 milliards d'économie
- de la protection sociale pour 6 milliards
- le solde étant compensé par des recettes fiscales supplémentaires
-

- Taux de croissance et d'inflation :

Ces prévisions sont fondées sur une prévision de croissance de 0,9 % du PIB en 2014 ainsi qu'une hypothèse d'inflation hors tabac de 1,3 % e, 2014.

- La dette publique:

La dette publique résultat de l'accumulation des déficits publics antérieurs représente un encours total de 1 930 milliards d'euros à la fin du 2^{ème} trimestre 2013, soit 93,4 % du PIB (pour mémoire le PLF 2013 ciblait une dette à hauteur de 91,3 % du PIB).

Elle se répartit pour l'essentiel entre :

- l'Etat pour 1 519 milliards d'euros
- les administrations publiques locales pour 169,7 milliards d'euros
- les administrations de sécurité sociale pour 213 milliards d'euros

Le taux d'endettement public devrait atteindre 95,1 % du PIB fin 2014, soit près de 2010 milliards d'euros.

III. Le contexte local :

Une communauté de communes qui montera en puissance sur des compétences à raffermir avec un besoin accru de financement, donc de moyens.

2010 et 2013 furent des années où les taux communaux ont baissé à Eauze pour compenser les créations ou les hausses d'impôts à la CCGA.

Cette année, il y a eu un gel des taux voté à la communauté de communes, avec maîtrise des dépenses et décalage de certains investissements

IV. Masses :

Je vais maintenant vous soumettre les différentes masses qui vont constituer notre budget, en tenant compte de tous les éléments préalablement cités.

Vous constaterez une baisse significative de la DGF suite à la diminution de l'enveloppe normée de 1,5 Milliards en 2014 et 2015 et possible réduction en 2016 et 2017.

Pour la commune d'ÉAUZE, la chute dès cette année est de 69 K€ et l'an prochain certainement le double. La facilité serait d'augmenter tous nos taux de 2% pour récupérer 50 K€ de trésorerie : nous y serons peut-être contraints l'an prochain.

Dans un souci de bonne gestion et de respect des engagements électoraux, je confierai à mon adjoint aux finances la difficile mission de chercher des économies en tenant compte également des contraintes imposées aux collectivités au niveau des dépenses de fonctionnement (réforme des rythmes scolaires, revalorisation CNRACL et des agents de catégorie C, etc) ainsi que des nouvelles structures à financer (Domus, médiathèque).

A noter également un nouveau taux de TVA relevé à 20 % et non intégralement compensé dans le reversement du FCTVA.

En synthèse pour l'année 2014, voici nos orientations budgétaires :

- maîtrise du budget général avec recherche d'économie de l'ordre de 50 K€
- gel des taux d'imposition comme depuis 2008 (avec deux baisses dues au transfert de charges vers la CCGA 2010/2013)
- les gros investissements étant réalisés, "pause" sur l'investissement en général
- mise en place immédiate des mesures fiscales visant à redonner du pouvoir d'achat aux élusates :
 - prime à la naissance de 150 € à utiliser chez les commerçants de la ville
 - prime de 500 € pour la rénovation thermique s'insérant dans le dispositif "habiter mieux"
 - prime à la rénovation des façades revalorisée et étendue aux menuiseries (nouveau règlement en préparation)
 - abattement de 10 % sur la valeur locative pour le calcul de la taxe d'habitation en faveur des foyers à revenus modestes et de personnes handicapées ou invalides

Ces mesures seront applicables dès 2014.

Je vous propose maintenant l'analyse des grandes masses du budget :

	TH	TFB	TFNB	C FE
TAUX	21,34 %	28,57 %	114,72 %	28,26 %
bases 2013	3 879 423	3 819 184	192 556	1 430 878
évolution	+ 1,95 %	+ 2,01 %	+ 0,04 %	+ 2,7 %
bases 2014	3 955 000	3 896 000	193 600	1 470 000

Après transfert de compétence, de charges et de fiscalité, voici les taux que je propose.

V. Recettes

Nous allons donc aborder maintenant le volet "recettes" de notre budget.

Les contributions directes qui vont alimenter nos recettes sont le produit de notre fiscalité choisie ainsi que des différentes dotations provenant de l'ETAT, en particulier toute une batterie de fonds de péréquation.

Le total de nos recettes fiscales sur les quatre taxes avoisineront 2594 K€.

- **Allocation de compensation :**

TH	153 K€)	
FB et FNB	112 K€)	286 K€
TP et CFE	21 K€)	

- **fonds divers**

IFER + TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)	102 K€)	
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	180 K€)	814 K€
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la TP)	183 K€)	
FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources)	349 K€)	

- **dotation forfaitaire de l'Etat** 881 K€

A ceci peuvent s'ajouter en fonction des critères d'éligibilité des projets en cours, d'autres subventions du Département, de la Région, de l'Etat ou de l'Europe.

- **dotation de solidarité rurale** 210 K€
- **vente produits fabriqués, prestations, services** 387 K€
- **travaux en régie** 200 K€

Dans les dépenses de fonctionnement, l'orientation devrait être la suivante :

- **charges à caractère général** 1409 K€
- **charges de personnel** 2130 K€

L'augmentation mécanique des salaires en particulier suite à la réforme des catégories C conjugués à des prévisions d'avancement de grade ne devrait pas impacter trop fortement le budget personnel du fait du départ à la retraite de 3 salariés (non remplacés pour 2 car déjà remplacés et le 3^{ème} retraité remplacé par un salarié de base)

- **charges de gestion courante** 986 K€
- **frais financiers** 243 K€

En 2012, 1000 K€ d'emprunt ont été déployés pour

faire face aux différents besoins de financement évoqués en 2013 aucun emprunt effectué.

Cette année, nous aurons recours à l'emprunt pour environ 1 000 K€.

- **Amortissement de matériel** 365 K€

VI. Investissement

- **matériel divers** 210 K€
- **piscine** 219 K€
- **travaux voirie** 175 K€
 - 125 K€ en régie
 - 50 K€ programme voirie dont ZI
- **travaux bâtiments communaux (en régie)** 125 K€
- **salle de Pouy** 16 K€
- **Ilot Raphaël** 280 K€
- **salle de sports Belle Marie** 18 K€

Je voudrais également faire un point sur les emprunts réalisés depuis 2008 et à venir, soit pour chaque année le montant emprunté :

- 2008 =	0
- 2009 =	1365 K€
- 2010 =	500 K€
- 2011 =	1300 K€
- 2012 =	1000 K€
- 2013 =	0

sur 2014 la part d'emprunt à réaliser devrait s'élever à environ 1 000 K€.

VII. Conclusion :

2014 année d'élection, année de transition vers une rigueur budgétaire dictée par le Gouvernement mais surtout par 30 ans de non réforme structurelle de ce pays.

Les collectivités territoriales voient les aides d'Etat baisser drastiquement mais les communes qui doivent faire face aux exigences des citoyens auront à faire des arbitrages douloureux dans l'orientation des aides et le financement de certains projets.

ÉAUZE n'échappera pas à cette évidence et je souhaite que 2014 soit une année de réflexion et d'analyse pour construire un budget sérieux et fiable pour les années à venir.

Je vous remercie."

2. INDEMNITES MAIRE - ADJOINTS – CONSEILLERS DELEGUES

Lors de sa première séance, le Conseil Municipal a approuvé la création de 7 postes d'adjoints et de 3 conseillers municipaux délégués.

L'enveloppe globale des indemnités Maire et Adjointes maximum est donc de :

- 1 indemnité de maire + 15% chef lieu de canton
- 7 indemnités d'adjoints à 22% de l'indice 1015 + 15% chef lieu de canton

soit un montant global de 110 000 €.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Monsieur le Maire précise que cette enveloppe globale servira à indemniser le maire, 7 adjoints et 3 conseillers délégués.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK.

3. DESIGNATION DELEGUES ET REPRESENTANTS

Les délégués aux syndicats intercommunaux sont élus au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 du CGCT).

Les délégués au CCAS et à la Commission d'Appels d'Offres sont élus au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les délégués aux commissions municipales sont élus à la représentation proportionnelle.

a - Elections des délégués

- aux syndicats intercommunaux : Sat (6 T + 3 S), SIVU (3 T + 3 S), SDElectrification (2), Gélise (1T + 1S), Centre de Gestion (2), Sictom (2).

Monsieur le Maire propose :

SAT :

Titulaires :

M Michel GABAS
Mme Geneviève ARSLANIAN
M Christophe FAGET
M Jean-Pierre RENARD
M Michel LABURTHE
M Jean-Claude MOSER

Suppléants :

M Bruno BLAYA
M Dominique BORDENAVE
Mme Nicole MONTPEZAT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

SIVU

Titulaires :

M Michel GABAS
M Michel JORIEUX
Mme Reine LABARTHE

Suppléants :

M Philippe LACROIX
Mme Nicole LABARRERE
M Christophe FAGET

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

SDEG

Titulaires :

Mme Geneviève ARSLANIAN
M Bruno BLAYA

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

GELISE :

Titulaires :

M Michel LABURTHE

Suppléants :

Mme Reine LABARTHE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

CDG 32 :

Titulaires :

Mme Geneviève ARSLANIAN

Suppléants :

Mme Isabelle GASC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

SICTOM :

Titulaires :

Mme Maryse LABAT
M Bruno BLAYA

Suppléants :

M Michel GABAS
Mme Geneviève ARSLANIAN

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

b – Désignation des délégués :

Monsieur le Maire propose :

- au conseil d'administration Maison de Retraite (2)

=> Mme Maryse LABAT

Madame Geneviève ARSLANIAN

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- au conseil d'administration du Collège Jean Rostand (2T + 2S)

Titulaires

Suppléants

=> M Michel GABAS

Mme Reine LABARTHE

=> Mme Isabelle GASC

Mme Alexandra LABAT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- à la révision des listes électorales consulaires

⇒ chambre d'agriculture (1T+1S)

Titulaire

Suppléant

=> Mme Monique MOLAS

M Michel GABAS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

⇒ chambre de commerce et d'industrie (1T+1S)

Titulaire

Suppléant

=> M Philippe LACROIX

Mme Alexandra LABAT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

⇒ chambre des métiers (1T+1S)

Titulaire	Suppléant
⇒ M Michel LABURTHE	Mme Alexandra LABAT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

⇒ mutualité sociale agricole (1T+1S)

Titulaire	Suppléant
⇒ Mme Monique MOLAS	M Michel GABAS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

⇒ prud'hommes (1T+1S)

Titulaire	Suppléant
⇒ Mme Geneviève ARSLANIAN	Mme Isabelle GASC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

c) commissions municipales :

Monsieur le Maire propose :

- comité technique paritaire (5T + 5 S)

Titulaires	Suppléants
⇒ Mme Geneviève ARSLANIAN	Mme Reine LABARTHE
⇒ M Michel GABAS	M Alcide PRUGUE
⇒ Mme Isabelle GASC	M Bruno BLAYA
⇒ M Jean-Pierre RENARD	M Christophe QUINTILLA
⇒ M Philippe LACROIX	M Michel LABURTHE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- commission d'appel d'offres

Titulaires

Suppléants

=> M Michel GABAS Président

M Christophe QUINTILLA

=> Mme Geneviève ARSLANIAN

Mme Isabelle GASC

=> M Jean-Pierre RENARD

Mme Monique MOLAS

=> Mme Nicole LABARRERE

Mme Maryse LABAT

=> Mme Alexandra LABAT

Mme Reine LABARTHE

=> M Roger KUBIAK

M Jean-Paul BENOIT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- commissions PLU / AVAP/URBANISME

=> Mme Geneviève ARSLANIAN

Mme Maryse LABAT

=> Mme Reine LABARTHE

Mme Alexandra LABAT

=> Mme Nicole LABARRERE

M Franck FALTRAUER

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- commission PAVE

Mmes ARSLANIAN, LABARRERE et M BLAYA.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- commission Espaces Verts

Mme Maryse LABAT

Mme Nadine MONGIS

M Franck FALTRAUER

Mme Marie-Claire COLLADELLO

Mme Chrislaine MAO

M Jean-Paul BENOIT

M David ARSLANIAN

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- commission publicité

M Michel GABAS
Mme Reine LABARTHE
Mme Geneviève ARSLANIAN
Mme Nicole LABARRERE
Mme Alexandra LABAT
M Bruno TOUYAROU

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- commission Marché

Titulaires :	Suppléants
M Michel GABAS	
Mme Monique MOLAS	M Joël ESPIAU
Mme Maryse LABAT	M Alcide PRUGUE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- CCAS/SAAD

M Michel GABAS
Mme Nadine MONGIS
Mme Geneviève ARSLANIAN
Mme Isabelle GASC
Mme Maryse LABAT
Mme Marie-Claire COLLADELLO
Mme Carole ROLANDO

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

d) commissions générales :

Monsieur le Maire propose :

COMMISSION N°1 FINANCES AFFAIRES – GENERALES

M Michel GABAS
M Christophe QUINTILLA
Mme Geneviève ARSLANIAN
M Philippe LACROIX
M Jean-Pierre RENARD
Mme Amandine CLERMONT
Mme Marie-Claire COLLADELLO
M Bruno TOUYAROU
Mme Anne-Marie CARDONA
M Roger KUBIAK

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

COMMISSION N°2 INFRASTRUCTURE S – AFFAIRE ECONOMIQUES

M Michel GABAS
Mme Geneviève ARSLANIAN
Mme Nicole LABARRERE
M Philippe LACROIX
Mme Monique MOLAS
Mme Maryse LABAT
M Christophe FAGET
Mme Reine LABARTHE
Mme Anne-Marie CARDONA
M Roger KUBIAK

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

COMMISSION N° 3 AFFAIRES SOCIALES SANTE SOLIDAREITE EMPLOI CENTRE DE SECOURS

M Michel GABAS
M Joël ESPIAU
Mme Maryse LABAT
Mme Isabelle GASC
Mme Nadine MONGIS
M Alcide PRUGUE
M Franck FALTRAUER
Mme Chrislaine MAO
Mme Carole ROLANDO
Mme Véronique GARCIA

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

COMMISSION N°4 EDUCATION CULTURE SPORTS LOISIRS TOURISME COMMUNICATION

M Michel GABAS
M Bruno TOUYAROU
Mme Nicole LABARRERE
Mme Alexandra LABAT
Mme Monique MOLAS
Mme Amandine CLERMONT
Mme Isabelle GASC
M Christophe FAGET
M Jean-Paul BENOIT
Mme Carole ROLANDO

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Comme dans le mandat précédent, un membre de ces 4 commissions absent peut être remplacé par un autre conseiller.

e – Désignation des représentants :

- au comité de direction de l'Office de Tourisme (4)

Monsieur le Maire propose : Mmes Nicole LABARRERE, Alexandra LABAT, Marie-Claire COLLADELLO, Christophe FAGET.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- au bureau école de musique (1)

Monsieur le Maire propose : M Christophe FAGET

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- Cinéma (2)

Monsieur le Maire propose : Mme Alexandra LABAT, M Christophe FAGET

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- Soho Solo (5)

Monsieur le Maire propose : Mme Geneviève ARSLANIAN, M Philippe LACROIX, M Bruno TOUYAROU, M Vincent GOUANELLE, M Michel JORIEUX

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- ADDA (1)

Monsieur le Maire propose : M Christophe FAGET

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- HLM (1)

Monsieur le Maire propose : Mme Maryse LABAT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

- correspondant Défense / cérémonie anciens combattants

Monsieur le Maire propose : M Michel GABAS, M Philippe LACROIX Correspondant : M Bruno BLAYA

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK : soit 22 voix sur 27.

4. DELEGATIONS A MONSIEUR LE MAIRE

- de missions complémentaires à M le Maire
- ester en justice
- de marchés publics

Vous avez eu copie des projets de délibérations.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. DECLASSEMENT CHEMIN RURAL DE LARIOU DE LAUZE POUR CESSION AUX RIVERAINS DE LA COMPAGNIE FRANCAISE DE L'ARMAGNAC

Par courrier en date du 19/02/2014, le président de la Compagnie Française de l'Armagnac (Marquis de Caussade et Selva) sollicite la cession par la commune de la voie qui sépare deux parcelles lui appartenant BB 39 et BB 42.

Or cette voie a été intégrée dans le domaine de la commune (voirie rurale) après enquête en 1966, à la demande du propriétaire de l'époque UCVA (union des coopératives viticoles de l'armagnac) afin de sécuriser le trafic routier rendu de plus en plus important par l'activité de l'UCVA.

Presque 50 ans après, la sécurisation de l'activité nécessite que cette même voie soit exclusivement réservée à l'activité de l'entreprise viticole qui a succédé à l'UCVA.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de l'autoriser à engager la procédure de cession de cette voie, cession qui pourrait se faire à titre gratuit pour tenir compte du fait qu'en 1966 la cession à la commune avait eu lieu à titre gratuit et que depuis c'est le Marquis de Caussade qui assure l'entretien. Un avis sur ce point a été demandé à France Domaines.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6.FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Par délibération en date du 15/02/2011, le Conseil Municipal a instauré un forfait de frais de déplacement pour les agents d'entretien utilisant leur véhicule personnel pour se déplacer d'un site à l'autre, pour les personnels ayant plusieurs lieux d'intervention dans la même semaine.

Ce forfait était de 50 € par trimestre versé à terme échu. Depuis lors, le montant n'a pas été révisé alors que le prix de l'essence et des assurances a sans cesse augmenté.

Monsieur le Maire propose donc de porter ledit forfait de 50 €/trimestre à 90 €/trimestre.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. CLASSEMENT OFFICE DE TOURISME EN 2 ETOILES

Par délibération en date du 23/06/2010, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande du Président de l'Office de Tourisme pour solliciter de la Préfecture du Gers le classement en 2 étoiles de l'office de tourisme d'ÉAUZE (jusqu'à classé 1 étoile).

Par arrêté préfectoral en date du 30/08/2010, l'Office de Tourisme d'ÉAUZE a été classé 2 étoiles pour 5 ans à compter de cette date (jusqu'au 29/08/2015).

Comme prévu dans la convention cadre et la convention d'objectifs validées par le Conseil Municipal le 19/06/2013, vous avez eu copie du dossier préparé par la directrice de l'Office de Tourisme concernant la demande de renouvellement de ce classement de l'Office de Tourisme en 2^{ème} catégorie suite au changement de législation qui a supprimé le classement en 2 étoiles pour remplacer par un classement en catégorie.

Le Conseil Municipal doit émettre en avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. CONSTRUCTION COUVERT TERRAIN DE PETANQUE : AVENANT N°1

Dans le cadre du projet de terrain couvert de pétanque, le bureau de contrôle demande une palée cadre pour la stabilisation du bâtiment en remplacement d'une croix de stabilisation en travers d'une travée, au motif que cette croix présente un danger.

Le montant de l'avenant proposé par l'entreprise CASTEL et FROMAGET qui en résulte est de 1 500 € HT. Vous avez eu copie dudit avenant

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 3 abstentions M KUBIAK, Mmes GARCIA et CARDONA. 2 contre : M BENOIT, Mme ROLANDO.

9. PERSONNEL :

a. avancements de grades

Après les évaluations de fin d'année, un certain nombre d'agents, pouvant bénéficier d'un avancement de grade, ont été proposés pour être inscrits sur le projet de tableau d'avancement de grade établi après passage en commission administrative paritaire par le Centre de Gestion du Gers.

Il s'agit des agents suivants :

<i>Agents</i>	<i>Grade actuel</i>	<i>Avancement grade</i>	<i>Date effet</i>
DUBOURDIEU Myriam	adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1 ^{er} février 2014 <i>selon arrêté CCGA</i>
LALANNE Maryline	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC	adjoint technique de 1 ^{ère} classe à TC	1 ^{er} février 2014
CARBONNAUX Christian	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} février 2014
DULHOSTE William	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} février 2014
FAVARETTO Guy	technicien principal de 2 ^{ème} classe	technicien principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} février 2014
BEZIAT Anne-Marie	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} février 2014
OLLIER Héliane	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} février 2014
YCHE Christian	Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} février 2014
DUCOS Karine	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} juillet 2014

Le Conseil Municipal doit émettre un avis pour transformer les postes des agents concernés pour permettre leur nomination correspondante par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b. transformations emplois électricien

Suite au départ à la retraite de Monsieur FAVARETTO au 31 mars 2014, la commune a lancé un appel à candidature.

Après entretiens avec les 8 candidats sélectionnés sur les 50 curriculum vitae reçus, Monsieur le Maire –après avis du directeur des services techniques et de M TRINTIGNAC- a décidé de recruter Monsieur Stéphane BARIS.

Afin de pouvoir le nommer, il s'avère nécessaire de transformer l'emploi de technicien principal de 2^{ème} classe en adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2014.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

c. transformation du poste d'attaché 2^{ème} classe à temps non complet 17H50 en poste à temps complet

Après la mise à disposition 10H/semaine de Madame BONNET-MEUNIER DGS auprès du SIVU et afin de seconder l'adjointe au personnel dans les tâches de gestion courante du personnel, Monsieur le Maire propose de transformer le poste d'attaché 2^{ème} classe à temps non complet 17H50 en poste d'attaché 2^{ème} classe à temps complet 35H.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions, Mmes GARCIA, ROLANDO et CARDONA. Mrs BENOIT et KUBIAK.

10. CONVENTION SOHO SOLO

Depuis 2008, la commune adhère au programme SOHO SOLO initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers (CCI).

Afin de préciser les engagements respectifs de la commune et de la CCI, cette dernière propose de signer une convention d'une durée de 1 an renouvelable par avenant. Vous avez eu copie du projet de convention.

La cotisation de 200 €/an/village est pour ÉAUZE réglée au niveau de la CCGA.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. CONTRAT MAINTENANCE DEFIBRIL

La commune a acquis il y a trois ans des défibrillateurs installés en plusieurs points de la commune.

Un des appareils a été offert par le Société JELD WEN et de ce fait omis dans le contrat de maintenance.

Vous avez eu copie du projet de contrat pour inclure cet appareil.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

12. TRAVAUX REHABILITATION PISCINE – AVENANT CONTRAT BUREAU DE CONTROLE

Les travaux de réhabilitation de la piscine démarrés en octobre 2013 pour 5 mois ont subi de nombreux retards dus aux intempéries et au retard d'une des entreprises dans le planning.

De ce fait, le délai de réalisation est passé de 5 mois à 7 mois avec une augmentation des visites (+10) et des contrôles du bureau Qualiconsult. Vous avez eu copie de la proposition d'avenant

correspondant pour un montant de 700 € HT (pour un contrat primaire de 2 600 e HT pour 8 réunions).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 contre M BENOIT. 4 abstentions Mmes ROLANDO, CARDONA, GARCIA et M KUBIAK.

13. ADHESION AU CENTRE DE GESTION DU GERS (CDG 32) DU SYNDICAT MIXTE "GERS NUMERIQUE"

Par délibération du 03/03/2014, le président du syndicat mixte "Gers numérique" sollicite son affiliation à titre volontaire au CDG 32.

L'article 15 de la Loi N° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose qu'il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements publics déjà affiliés, représentant au moins les trois quart des fonctionnaires concernés, ou par les trois quart de ces collectivités et établissements publics, représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 30 du décret N° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion, le Conseil Municipal doit faire connaître avant le 31 mai 2014 s'il entend faire opposition à cette affiliation qui pourra prendre effet dès que les conditions de majorité prévues par les dispositions législatives précitées seront remplies.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **QUESTION DIVERSE :**

Monsieur le Maire présente le questionnaire concernant le fonctionnement de la médiathèque qui est distribué aux adhérents depuis le jour de l'inauguration et qui sera dépouillé en juin 2014.

La séance est levée à 22H30.